

PUBLICATION INTERNE/EXTERNE

Formateurs

Date : 20/02/2024

Les candidatures sont adressées au Président de la CMAR – M. Simon VAINQUEUR
Cité de la connaissance – Desmarais – Bât. A – 97120 Saint-Claude
recrutement@cmguadeloupe.org

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Guadeloupe recherche des formateurs H/F qualifiés et expérimentés afin d'animer une session de formation qui a pour objectif de préparer à l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi : le *certificat de capacité professionnelle (CCPCT)*

- ✓ **1 formateur (H/F) en anglais ;**
- ✓ **1 formateur (H/F) professionnel expérimenté qui anime les modules de réglementation du transport public particulier de personne (T3P), sécurité routière et de réglementation nationale et locale ainsi que la préparation de l'épreuve de conduite et comportement ;**

Missions principales :

- Préparer et animer une formation et évaluer les acquis d'apprentissage
- Vous vous adaptez au groupe dont vous avez la charge
- Avoir une capacité d'explicitation du référentiel de formation

Savoirs et savoir-faire

- Techniques pédagogiques
- Vous préparez vos supports de cours et animez vos séquences de cours en adéquation avec les référentiels ;
- Définir les méthodes et outils pédagogiques d'une formation ;
- Encadrer des stagiaires ;

Compétences requises pour le professionnel de la formation des chauffeurs de taxis :

- Professionnel expérimenté ;
- Maîtrise du Google Drive et Pack office
- Passionné(e) et curieux(se)
- Communiquant(e)
- Attentif(ve), autonome et bienveillant(e) ;
- Être en possession du permis B et d'une carte professionnelle de TAXI
- Maîtrise de l'Anglais

Compétences requises pour le formateur en Anglais :

- Compétences de niveau A2 du cadre européen commun de référence en langues
- Titre professionnel de formateur ;
- Connaissance de l'environnement de la formation professionnelle ;
- Aisance indispensable avec les outils informatiques et numériques ;

Conditions de recrutement :

- Coût de la prestation : Taux horaire : **44,46 €/h TTC**
- Session de formation : **18 mars au 31 juillet 2024**
- Date limite de réception des candidatures : **2 mars 2024**

Pièces à fournir :

- Lettre de Motivation + CV + diplôme + copie permis de conduire + carte professionnelle
- Une situation SIRET (de moins de 3 mois) ;
- **Une déclaration d'activité** (formalité obligatoire auprès de la DEETS : <https://guadeloupe.deets.gouv.fr>)